RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00671
Numéro SIREN : 389 517 095
Nom ou dénomination : ABEYOR

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012985

Greffe du Tribunal de Commerce de Saint Etienne : dépôt n° 12985 en date du 28/10/2019

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : ABEYOR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 rue de la Liberté 42800 RIVE DE GIER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 9 5 1 7 0 9 5 0 0 0 4 5 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30092018 Net 3	N-1 30092017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	793	AG 793		
	Fonds commercial (1)	AH	3 049	AI 3 000	49	49
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	19 033	AS 19 033		
	Autres immobilisations corporelles	AT	37 989	AU 32 223	5 766	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 150	BI	1 150	1 133
	TOTAL (II)	BJ	62 013	BK 55 048	6 965	1 182
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	78 820	BO	78 820	
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	378 246	BS 13 842	364 404	299 642
	Marchandises	BT		BU		
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 057	BW	3 057	66
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	380 867	BY 17 627	363 240	455 061
	Autres créances (3)	BZ	123 733	CA	123 733	140 578
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	163 020	CG	163 020	179 419
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 415	CI	7 415	4 944
	TOTAL (III)	CJ	1 135 158	CK 31 469	1 103 690	1 079 710
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 197 171	IA 86 517	1 110 654	1 080 892

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR 22 491

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

SARL EXPERTS CONSEILS

(1) FIDUCIAL Informatique

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : ABEYOR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 602	4 602
	Report à nouveau	DH	8 136	65 728
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(49 854)	(57 592)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	50 885	100 738
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	21 400	25 700
	Provisions pour charges	DQ	27 876	24 705
	TOTAL (III)	DR	49 276	50 405
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	292 636	288 227
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	231 407	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	376 969	491 694
	Dettes fiscales et sociales	DY	107 759	146 158
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 723	3 670
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 010 494	929 748
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 110 654	1 080 892

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
(2)	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 010 494	929 748
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ABEYOR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD	877 815	FE	231 105	FF	1 108 920	1 576 932
	Production vendue services*	FG	47 600	FH	185	FI	47 785	5 300
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	925 415	FK	231 290	FL	1 156 705	1 582 232
	Production stockée*					FM	141 654	(44 121)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	1 700
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	20 071	95 726
	Autres produits (1) (11)					FQ	19	89
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 319 448	1 635 626
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	194 773	278 085
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	902 305	1 064 788
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 631	11 602
	Salaires et traitements*					FY	173 081	191 217
	Charges sociales (10)					FZ	67 357	68 317
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	583	16
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	13 842	15 771
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3 171	
	Autres charges (12)					GE	1 300	59 167
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 366 043	1 688 963
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(46 595)	(53 336)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	17	13
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	145	246
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		479
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	162	738
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 421	4 909
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 421	4 909
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 258)	(4 171)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(50 853)	(57 507)

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : ABEYOR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 250	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 250	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	251	85
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	251	85
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 000	(85)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 320 861	1 636 365
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 370 714	1 693 956
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(49 854)	(57 592)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	2 528	
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	17	13
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits sur cessions immobilisations		1 250
Amendes Code de la Route	251	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 110 654.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 156 705.19 Euros et dégageant un déficit de 49 853.59- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 7 657 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 8 618 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	8 618
Total	8 618

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 842		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 033		
Installations générales agencements aménagements divers	5 717		
Matériel de transport	2 597		5 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 431		1 349
TOTAL	50 778		6 349
Prêts, autres immobilisations financières	1 104		63
TOTAL	1 104		63
TOTAL GENERAL	55 723		6 412

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 842	3 842
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			19 033	19 033
Installations générales agencements aménagements divers			5 717	5 717
Matériel de transport		106	7 491	7 491
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 780	24 780
TOTAL		106	57 021	57 021
Prêts, autres immobilisations financières			1 167	1 167
TOTAL			1 167	1 167
TOTAL GENERAL		106	62 030	62 030

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	793			793
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 033			19 033
Installations générales agencements aménagements divers	5 717			5 717
Matériel de transport	2 597	583	106	3 074
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 431			23 431
TOTAL	50 778	583	106	51 255
TOTAL GENERAL	51 571	583	106	52 048

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	583				
TOTAL	583				
TOTAL GENERAL	583				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	25 700		4 300		21 400
Pensions et obligations similaires	24 705	3 171			27 876
TOTAL	50 405	3 171	4 300		49 276

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	3 000				3 000
Sur stocks et en cours	15 771	13 842	15 771		13 842
Sur comptes clients	17 627				17 627
TOTAL	36 398	13 842	15 771		34 469
TOTAL GENERAL	86 803	17 013	20 071		83 745
Dont dotations et reprises d'exploitation		17 013	20 071		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 150	0	1 150
Clients douteux ou litigieux	22 491	0	22 491
Autres créances clients	358 376	358 376	
Impôts sur les bénéfices	21 643	21 643	
Taxe sur la valeur ajoutée	102 090	102 090	
Charges constatées d'avance	7 415	7 415	
TOTAL	513 165	489 524	23 641

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	376 969	376 969		
Personnel et comptes rattachés	43 326	43 326		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 028	50 028		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 429	12 429		
Autres impôts taxes et assimilés	1 975	1 975		
Groupe et associés	292 636	292 636		
Autres dettes	1 723	1 723		
TOTAL	779 087	779 087		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
SAS FINAMUT	20.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fond Commercial TOPAL	3 049			3 049	
Total	3 049			3 049	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	2 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	2 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Stocks : ils sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti".Pour des raison pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart dignificatif.

Produits finis : Ils sont valorisés au prix de revient pndéré avec un coefficient de charges résultant du fichier devis. Une dépréciation a été pratiquée pour les articles à rotation lente ou obsolète.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	61 070
Total	61 070

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 548
Dettes fiscales et sociales	56 198
Total	107 746

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 415
Total	7 415

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés : Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance 09.2010	80 521	80 521
Total (1)		80 521
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		80 521

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge de 3 171 € a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	21 065
45 à 54 ans	11 à 20 ans	6 811
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		27 876

Hypothèses de calculs retenues

- Durée de cotisation : 42 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over de 5%
- taux d'inflation et d'actualisation : 2.50%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		27 876	27 876

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 6
Permanence ou changement de méthodes 6
Informations complémentaires (CICE) 6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 7
Etat des amortissements 8
Etat des provisions 8
Etat des échéances des créances et des dettes 9
Composition du capital social 9
Fonds commercial 9
Evaluation des immobilisations corporelles 9
Evaluation des amortissements 10
Evaluation des matières et marchandises 10
Evaluations des produits et en cours 10
Evaluation des créances et des dettes 10
Dépréciation des créances 10
Evaluation des valeurs mobilières de placement 10
Disponibilités en Euros 11
Disponibilités en devises 11
Produits à recevoir 11
Charges à payer 11
Charges et produits constatés d'avance 11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers 12
Engagement en matière de pensions et retraites 12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ABEYOR

Société par actions simplifiée au capital de 80.000 €
Siège social : 10 Rue de la Liberté - ZI de Combeplaine, 42800 RIVE DE GIER
389 517 095 RCS SAINT ETIENNE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 MARS 2019

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 49.853,59 € en totalité au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.



Certifié conforme
Le Président

ABEYOR SAS

10 rue de la Liberté
Z.I. de Combeplaine
42800 RIVE DE GIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 septembre 2018

Rapport sur les comptes annuels

G&A Audit – 5 bis Rue Jules Ferry 69270 Fontaines sur Saône
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CNCC
Tel : 06 98 63 49 69 – E-mail delphinedescamps@ga-audit.fr
SAS au capital de 1 000 € – Siret 834 918 971 00013 – Ape 6920Z

ABEYOR SAS
10 rue de la Liberté
Z.I. de Combeplaine
42800 RIVE DE GIER

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 27 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
G&A Audit



G&A Audit – 5 bis Rue Jules Ferry 69270 Fontaines sur Saône
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CNCC
Tel : 06 98 63 49 69 – E-mail delphinedescamps@ga-audit.fr
SAS au capital de 1 000 € – Siret 834 918 971 00013 – Ape 6920Z